



**Site Natura 2000 FR5300061 « Estuaire de la Rance » et
FR5312002 « Ilots Notre Dame et Chevret »
Comité de Pilotage
19 juin 2013 – Saint-Jouan-des-Guérets
COMPTE-RENDU**

Présents :

M. Philippe ARNOULD, DREAL, Adjoint du service Patrimoine naturel
M. Gérard BEHR, Association des Chasseurs des Gibier d'eau des Côtes d'Armor et Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor
Mme Anne BELLEC, DDTM 35 – DML (SET Saint-Malo)
M. Laurent BERNARD, Sous-préfet de Dinan
M. Patrick BERNARD, Nautisme en Bretagne, Représentant du Président
M. Jean-Claude BRIAND, Mairie de La Ville es Nonais, Adjoint au maire
M. Vincent BOUCHE, Bretagne Vivante
M. Claude BOUGAULT, Comité Départemental des Pêcheurs Plaisanciers et Sportifs des Côtes d'Armor, Président
M. Jean-Paul BOUHERET, EDF-GEH Ouest, Directeur
M. Jacky COLAS, FAUR, Président
M. Gildas CHENY, COEUR-Emeraude
M. Guy-Luc CHOQUENE, Bretagne Vivante SEPNB
M. Patrick CONTIN, Association des Chasseurs des Gibier d'eau d'Ille-et-Vilaine
M. Luc COUAPPEL, Maire de Saint-Jouan-des-Guérets et Président du Comité de Pilotage du site « Ilots Notre-Dame et Chevret »
M. Jean-Yves DELAROCHEAULION, Maire de Lanvallay
Mme Julie DEPLANQUE-LASSERRE, CODI, Chargée de mission Natura 2000
Mme Lenaïk DERLOT, EDF –GEH-Ouest, Mission Eau Territoire, Environnement
Mme Sylvie DIVEU, Sous-préfecture de Dinan
M. Franck DROUYER, Fédération des Chasseurs d'Ille-et-Vilaine
M. Didier FREUX, DDTM/DML 22, chargé de mission Environnement maritime et littoral
M. Alain GUEGUEN, Sous-Préfecture de Saint-Malo, Chef du Bureau de l'Urbanisme et de l'Environnement
Mme Germaine GUILLOU, Rance Environnement, Présidente
M. Jean. Claude HAVARD, Maire de Plouër sur Rance
Mme Yveline HENRY, CDTE 22 et 35, Représentante du Président
M. Bernard HOUSSAIS, Fédération Française de Randonnée d'Ille-et-Vilaine, Vice-Président
M. Michel JANNET, DDTM/Unité territoriale de Dinan, Chef d'Unité
Mme Alice LANDAIS, SAGE Rance Frémur, Chargée du volet Littoral, Représentante du Président
M. Alain LAUNAY, Maire de Pleurtuit
Mme Murielle-Anne LEFORT, DREAL, Chargée de mission Biodiversité
M. Ronan LE NE, CDPMEM 35, Secrétaire
M. François LOBIT, Sous-préfet de Saint-Malo
M. Serge MONROCQ, Protection Environnement Rance Frémur, Président
M. Jean-Louis PENOT, Rance Environnement
Mme Estelle PORCHER, technicienne ENS, Conseil Général des Côtes d'Armor
M. Gérard PRODHOMME, Bretagne Vivante – SEPNB
Mme Terokasy RADIO, DDTM 35 - Service Eau et biodiversité, Chargée de Natura 2000 - TVB
M. Michel VASPART, Maire de Pleudihen-sur-Rance et Président du Comité de Pilotage du site « Estuaire de la Rance »

Absents / excusés

M. le Maire de Dinan
M. le Maire de La Richardais
M. le Maire de Langrolay-sur-Rance
M. le Maire de La Vicomté-sur-Rance
M. le Maire de Saint-Helen
M. le Maire de Saint-Malo
M. le Maire de Saint-Samson-sur-Rance
M. le Maire de Taden
M. le Maire du Minihic-sur-Rance
M. le Maire de Saint-Père-Marc-en-Poulet
M. le Maire de Saint-Suliac
M. le président du Conseil Général d'Ille-et-Vilaine
M. le Président du Conseil Régional de Bretagne
M. le Président de la Communauté de Communes de la Côte d'Emeraude
M. le Président de la Communauté de Communes Rance Frémur
M. le Président de Saint-Malo Agglomération
M. le Préfet Maritime Atlantique
M. le Président de la Section Régionale Conchylicole des Côtes d'Armor
M. le Président de Nautisme en Ille-et-Vilaine
M. le Président de la Fédération des Côtes d'Armor pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le Président de la Fédération d'Ille-et-Vilaine pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
M. le Président de la Fédération Chasse Sous-Marine Passion
M. le Directeur du Conservatoire Botanique National de Brest
M. le Directeur de la station IFREMER de Dinard
M. le Directeur du CRESCO/MNHN
M. le Président du Centre régional de la Propriété Foncière
M. le Président de la Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine
M. le Président de la Chambre d'Agriculture des Côtes d'Armor
M. le Président du Comité local des Pêches Maritimes de Saint-Malo
M. le Président de Vivarmor Nature
M. le Président du groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains
M. le Président de l'Association « Le Carouge »
M. le Président du CSRPN
M. le Directeur Régional des Affaires Culturelles de Bretagne
M. le Président de GEOCA
M. le Président du GMB
Mme la Déléguée Régionale de l'ONEMA
M. le Délégué régional de l'ONCFS
Mme la Chef de l'Antenne Atlantique de l'Agence des aires marines protégées

M. COUAPEL, maire de Saint-Jouan-des-Guérets et président du Comité de pilotage de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) « îlots Notre-Dame et Chevret » introduit la séance. Il rappelle que cette réunion a pour objectif de faire un bilan de l'année passée et de préparer l'année à venir. Il explique que l'objectif de Natura 2000 est de protéger notre environnement des bords de Rance et en particulier l'avifaune. M. VASPART, président du Comité de Pilotage du site Natura 2000 « Estuaire de la Rance », poursuit en remerciant Messieurs les Sous-préfets de Saint-Malo et de Dinan de leur présence ainsi que tous les membres de COPIL. Il annonce les sujets à l'ordre du Jour :

- Rappel de l'historique des deux sites et mise en œuvre du Document d'objectifs
- Bilan des actions Natura 2000 : contrats, MAEt et évaluations d'incidence
- Mise à jour des groupes de travail et proposition d'un plan de communication
- Interventions de Rance Environnement et d'EDF sur les modifications de marnages de la Rance
- Questions diverses

Il rappelle le recrutement qui a été effectué en décembre 2012 d'une nouvelle chargée de mission à mi-temps pour la phase d'animation. Il laisse la parole à la chargée de mission Natura 2000 Julie Deplanque-Lasserre pour débiter la présentation (disponible sur le site <http://estuairdelarance.n2000.fr/>)

- *Rappel de l'historique du site (Julie Deplanque-Lasserre)*

La chargée de mission commence par rappeler la géographie des deux sites Natura 2000 : la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) désignée selon la Directive Habitats, Faune, Flore et ses principales caractéristiques (habitats, espèces, communes), ainsi que la ZPS désignée selon la Directive Oiseaux et ses principales caractéristiques. Elle rappelle notamment que les îlots appartiennent au Conseil Général d'Ille-et-Vilaine qui travaille actuellement sur un plan de gestion de cette zone. Elle poursuit en rappelant les dates clés de la vie du site Natura 2000 de l'Estuaire de la Rance, depuis la désignation du site en tant que Site d'Intérêt Communautaire (SIC) en 2004 jusqu'au lancement de la mise en œuvre du DOCOB en 2013.

- *Bilan d'activité du site depuis 1 an*

Rappel sur le rôle de la chargée de mission Natura 2000 (Julie Deplanque Lasserre)

(Présentation disponible sur l'espace réservé au COPIL sur le site web EDLR : <http://estuairdelarance.n2000.fr/>)

La Chargée de mission explique que son travail et donc la mise en œuvre du DOCOB est avant tout un travail en collaboration avec l'ensemble des structures membres du COPIL. Grâce au partage des informations, la chargée de mission tient d'abord un rôle de surveillance et de suivi de l'état du site, des habitats et des espèces d'intérêt communautaire. Les visites sur le terrain peuvent servir à de la prospection dans le cadre de Natura 2000 (ex : comptage des oiseaux sur la ZPS) ou d'autres actions auxquelles Natura 2000 est associé (ex : Le Plan National d'Action sur le Phragmite Aquatique animé par Bretagne Vivante) ; à la recherche de signataires de la Charte ou de contrats Natura 2000 ou encore à la préparation d'évaluations d'incidence.

La chargée de mission explique qu'elle tient également un rôle informatif. Elle doit à la fois communiquer et sensibiliser. Elle dispose de différents outils tels que la presse, les lettres d'information, la communication sur le terrain ou lors d'animations. Elle poursuit en présentant les outils de communication internet disponibles dont le site web <http://estuairdelarance.n2000.fr/> créé par Maiwenn Leborgne l'année dernière et remis à jour depuis. Elle présente les différentes parties du site web et l'espace réservé aux membres du Comité de pilotage. Elle précise que ces derniers disposent d'un identifiant et d'un mot de passe (rappelés dans le mail associé à ce compte-rendu) leur permettant d'accéder à cet espace réservé. Les documents présentés durant cette réunion du COPIL y sont disponibles.

La chargée de mission poursuit en expliquant son rôle dans la mise en œuvre des actions préconisées dans le DOCOB à travers la recherche de volontaires. Elle rappelle l'existence des contrats Natura 2000 et de la Charte Natura 2000 mais également l'importance des actions bénévoles. La chargée de mission donne l'exemple d'un chantier bénévole qui s'est déroulé sur le site Natura 2000 La Ria d'Etel et présente la vidéo réalisée sur ce chantier. La chargée de mission ainsi que le maire avaient, via la presse et le site web Natura 2000, fait un appel à bénévoles pour l'arrachage d'espèces invasives. (La vidéo est disponible sur l'espace réservé du site internet).

Enfin la chargée de mission a rappelé son rôle d'accompagnement des porteurs de projet(s) dans la démarche d'évaluation des incidences, puis a laissé la parole à Anne BELLEC pour le bilan des évaluations d'incidence 2013.

Bilan des évaluations d'incidence réalisées en 2013 (Anne Bellec, DDTM 35/DML/SET Saint-Malo Littoral) (présentation disponible sur l'espace réservé au COPIL sur le site web EDLR)

Mme BELLEC a d'abord fait un point sur les trois évaluations d'incidence traitées en 2012 et les quatre en 2013 par la DDTM 35. Elle a ensuite rappelé le principe de cette démarche. M. ARNOULD de la DREAL est intervenu pour compléter son explication sur l'existence des différentes listes de projets soumis à évaluations d'incidence. Il a également rappelé qu'une instance de concertation s'est tenue dans les différents départements de Bretagne afin de rédiger la seconde liste locale d'activités soumises à évaluation des incidences et qu'une proposition sera soumise au Préfet avant la fin de l'année.

Plusieurs questions ont alors été posées :

- M. BEHR de l'Association des Chasseurs de Gibiers d'Eau des Côtes d'Armor (ACGE 22) et de la Fédération des Chasseurs des Côtes d'Armor (FDC 22) a demandé à la DREAL s'il était possible d'avoir une idée des items qui seront retenus pour la liste. M. ARNOULD a répondu qu'un compte-rendu pourra être transmis. Il a précisé que les items problématiques étaient ceux associés à certaines activités forestières et agricoles telles que le retournement de prairies. Il a ajouté cependant que beaucoup d'activités régulières telles que des manifestations sportives pouvaient éviter la démarche d'évaluations d'incidence si leurs porteurs de projet adhéraient à la Charte Natura 2000. L'organisateur s'engage à réaliser son projet en respectant des règles de « bonne conduite » inscrites sur la Charte et peut répéter son projet sans devoir réaliser une évaluation des incidences.
- M. BERNARD, sous-préfet de Dinan, demande à la DDTM si durant la démarche d'évaluation des incidences, il y a une phase de discussion qui aboutit à une amélioration du projet. Mme BELLEC explique qu'au fil de la démarche les services de la DDTM, de la DREAL et la chargée de mission aident le porteur de projet à procurer le maximum d'informations concernant le projet et les impacts potentiels sur les espèces et les habitats d'intérêt communautaire. Ils peuvent demander des compléments si besoin. Mais Mme Bellec ajoute qu'elle expliquera la suite de la démarche dans les diapositives suivantes.

Mme BELLEC poursuit sa présentation en décrivant le contenu d'une évaluation d'incidence, ses deux niveaux : le formulaire simplifié et l'évaluation approfondie. Elle explique que si durant le premier niveau l'absence d'incidence est évidente, la démarche s'arrête. Dans le cas où il peut exister un impact potentiel, la démarche se poursuit au second niveau et une étude approfondie des impacts est demandée. S'il n'y a pas d'incidence significative, l'autorisation est accordée. Dans le cas contraire des solutions alternatives sont proposées au porteur de projet (déplacement de la manifestation, de la période, canalisation du public,...).

- M. BEHR intervient en demandant si toute cette démarche ne relève que de l'autorité administrative. Mme Bellec confirme en ajoutant « de l'autorité administrative compétente ».

Mme BELLEC poursuit en donnant des exemples de projets qui ont du réaliser une évaluation d'incidences et notamment des exemples de mesures de suppression ou de réduction de l'incidence régulièrement demandées par la DDTM aux porteurs de projets (Modification de la date, de la localisation, collecter les déchets, limiter le nombre d'engins.....)

- M. VASPART intervient en indiquant que ces mesures sont totalement « basiques » et se demande si « ce n'est pas quelque chose qui demande beaucoup de démarches administratives pour quelque chose qui tombe sous le sens ? » Mme BELLEC répond à M. VASPART, qu'en tant que président d'un Comité de pilotage Natura 2000 il est sensibilisé et c'est pourquoi il trouve ces mesures évidentes, mais que malheureusement, ce n'est pas évident pour tout le monde. Elle ajoute que la DDTM demande aux porteurs de projets de rappeler ces mesures avant le début de la manifestation aux différents manifestants.
- M. VASPART poursuit en demandant si l'évaluation doit être refaite chaque année pour un même projet. Mme Bellec confirme, mais ajoute que si le premier dossier est bon la première année et que la manifestation ne change pas (lieu, date, infrastructures,...), le même dossier peut être renvoyé chaque année.
- M. ARNOULD rappelle alors que si la manifestation est bien la même chaque année, elle peut être intégrée à la Charte et ne plus être soumise à évaluation des incidences. M. le Sous-Préfet de Dinan réinsiste donc sur l'intérêt de cette Charte. M. ARNOULD rappelle que chaque site Natura 2000 a une Charte qui lui est spécifique et qui doit être adaptée aux manifestations récurrentes sur le site. C'est pourquoi il est important d'identifier ces différentes activités.
- M. PRODHOMME de Bretagne Vivante ajoute que dans l'état actuel, l'Etat réalise une œuvre pédagogique à travers ce dispositif car il participe à identifier les contraintes à la conservation des habitats et des espèces.

La parole est ensuite passée à Gildas CHENY de COEUR Emeraude pour le bilan des Mesures Agro-Environnementales territorialisées (MAEt).

Bilan des MAEt 2012 – 2013 (Gildas CHENY, COEUR Emeraude)

(Présentation disponible sur l'espace réservé au COPIL sur le site web EDLR)

M. CHENY commence par rappeler que COEUR Emeraude a été désigné animateur des MAEt et que Vincent BOAGLIO, chargé de mission Agriculture à COEUR Emeraude, est chargé de l'animation de ces mesures. M. CHENY rappelle ce qu'est une MAEt, qu'elle engage des agriculteurs volontaires pour des parcelles situées *a priori* dans le périmètre Natura 2000 mais que ce dernier a été étendu spécialement pour ces mesures. Il explique les avantages de ces mesures pour l'agriculteur et pour l'environnement (maintenir les prairies, les zones humides...). Il poursuit en expliquant que quatre types de mesures sont disponibles : les deux mesures « prairies humides ou mésophiles » (MAE_HE1 et MAE_HE2) et les deux mesures de remise en herbe de zones humides cultivées (MAE_HE3 et MAE_HE4). M. CHENY fait le bilan des deux années d'animation, du coût du maintien des prairies et explique que des débats communautaires ont actuellement lieu pour savoir comment évoluera le dispositif les années à venir. 2014 sera probablement une année blanche mais les MAEt seront surement maintenues en 2015 avec de nouvelles modalités de mise en œuvre.

- M. COUPEL s'interroge sur l'expression « débats communautaires ». M. CHENY précise qu'il s'agit de débats au sein de la Commission Européenne et non entre les communes.
- M. BEHR tient à reprendre M. CHENY sur l'expression « part du gâteau » qu'il a utilisé pour parler des indemnités versées aux agriculteurs et précise qu'il s'agit bien de mesures compensatoires. Mme Lefort confirme que c'est un financement pour une perte de revenus contrairement aux contrats non agricoles. Mme LEFORT ajoute que le périmètre Natura 2000 ne correspond pas forcément au territoire intéressant pour les agriculteurs et la Rance en est un bon exemple. Elle est d'ailleurs un des premiers territoires pour lequel l'élargissement du périmètre a été autorisé. M. COUPEL

demande alors si l'extension est aussi possible pour les contrats Natura 2000. Mme LEFORT répond que comme pour les MAEt les choses ne sont pas fermées et que la proposition d'extension est toujours possible. M. Bouche ajoute que si une proposition d'extension est possible, Bretagne Vivante est « preneuse ». Mme LEFORT répond que c'est justement en COPIL qu'une telle proposition se fait. M. VASPART intervient alors en précisant qu'au préalable, une discussion est nécessaire en commission avant toute proposition en COPIL. Une extension de périmètre doit faire l'objet d'une préparation argumentée et inscrite à l'ordre du jour d'un COPIL.

M. BOUCHE insiste sur l'importance de l'extension du périmètre par rapport à la conservation des Chiroptères en donnant l'exemple de nombreuses églises, sites de mise bas, situées en-dehors du périmètre.

Perspectives de contrats (Julie Deplanque-Lasserre)

La chargée de mission Natura 2000 explique que, pour l'instant, aucun contrat n'a été signé mais que différents contrats sont en projet, tous en rapport avec l'aménagement de gîtes pour les chauves-souris, grâce au travail de M. BOUCHE de Bretagne Vivante. Elle précise qu'un propriétaire s'est engagé à Plouër-sur-Rance pour réaménager une cave située sur sa propriété et abritant des espèces de chiroptères d'intérêt communautaire. M. BOUCHE et la chargée de mission travaillent actuellement sur le devis des travaux (pose de briques sur les parois pour créer des loges) mais le propriétaire a déjà signé la demande de subventions.

- *La phase d'animation*

Rôle du Comité de pilotage (Julie Deplanque-Lasserre)

La chargée de mission réprecise rapidement le rôle du Comité de pilotage et insiste sur l'importance de leur implication dans la communication. Il serait par exemple essentiel que chaque structure membre du COPIL intègre, sur leurs sites internet, le lien vers le site web EDLR.

Propositions d'outils de communication

La chargée de mission poursuit en présentant les principales propositions du plan de communication 2013-2014 à travailler en groupe de travail. Elle explique qu'elle a réalisé ce plan de communication par type de public visé. Le premier public visé correspond aux structures membres du COPIL auquel elle propose des outils tels qu'une lettre d'information, le lien vers le site web EDLR, ainsi qu'une formation sur les évaluations d'incidence. Elle réaliserait cette formation auprès des membres du personnel intéressés par la procédure d'évaluations d'incidence. En effet, elle a fréquemment remarqué que les porteurs de projets commençaient par s'adresser aux mairies pour avoir des renseignements sur cette procédure mais que les mairies ignoraient souvent quoi leur répondre. Elle insiste sur le fait que la mise en œuvre de ces actions ne coûterait rien car elles pourraient s'intégrer à sa mission.

La chargée de mission présente les outils de communication visant le grand public : la mise à jour du site web EDLR, la pose de panneaux « label Natura 2000 » à l'entrée des communes intéressées et la pose de panneaux d'information sur différents sites remarquables à l'intérieur du périmètre Natura 2000. Elle précise que ces derniers panneaux décrivant un habitat/une espèce caractéristique, seraient vraiment intéressants pour les promeneurs locaux ou touristes, naturalistes ou non.

La chargée de mission conclut en présentant les potentiels outils de communication destinés aux scolaires : des animations Natura 2000 en classes et sur le terrain pour les collégiens et lycéens et la réalisation d'une bande dessinée pédagogique qu'on pourrait distribuer au cours de quizz dans les classes de primaires. La chargée de mission donne l'exemple d'une bande dessinée réalisée par la Coordination Mammalogique du Nord de la France, une association qui suit les phoques dans le Nord - Pas de Calais. À l'image de cette BD, celle autour de la Rance pourrait utiliser une espèce d'intérêt

communautaire (chauve-souris, aigrette garzette,...) comme guide au fil des illustrations, en parcourant tout le périmètre Natura 2000 de l'Estuaire de la Rance.

Quels moyens pour l'animation 2013-2014 ? (Michel Vaspert, Président du COPIL et M. Arnould, DREAL)

Avant que la DREAL s'exprime sur les moyens humains et financiers disponibles pour les années 2013 et 2014. M. VASPART prend la parole pour annoncer la démission de la chargée de mission : suite à sa participation au Meilleur Job du Monde, elle a fait le choix de reprendre ses études. Il la remercie pour son travail et lui souhaite bon courage. La chargée de mission précise qu'elle reprend ses études de recherche et tient à s'excuser de partir et remercie toutes les personnes avec qui elle a travaillé sur ce beau site qu'est la Rance. M. VASPART reprend la parole en interrogeant la DREAL sur la possibilité d'évolution du poste de chargé de mission, notamment en fusionnant cette mission avec celle relative au site Natura 2000 Cancale-Paramé, animée par Saint-Malo Agglomération.

M. ARNOULD commence par justifier le mi-temps relatif à cette mission. En effet, il existe un rapport de 1 à 2 entre la phase d'élaboration du document d'objectifs et la phase d'animation, la première phase prenant beaucoup de temps. Il explique que nous sommes arrivés aujourd'hui à la phase d'animation, et qu'en plus du changement de phase, nous avons tous connaissance des réductions budgétaires actuelles. Il précise que tous les ans, les budgets doivent être revus pour des grandes actions Natura 2000 et aujourd'hui, il est obligé de recalculer le budget pour l'ensemble des sites Natura 2000 afin de faire un bilan sur les moyens à disposition. Il précise également que si les sites de l'Estuaire de la Rance et de Saint-Malo sont mutualisés, la mission ne correspondra toujours pas à un temps plein. En effet, la DREAL n'intervient pas dans le salaire final de l'agent, et ne donne qu'une subvention en fonction du temps de travail. C'est alors l'opérateur du site qui ajuste le salaire. Il poursuit en ajoutant que l'inquiétude se situe au niveau des crédits FEADER pour 2014. La DREAL est actuellement dans une logique d'obtenir une « rallonge » de l'Etat en fonction des fonds FEADER qui seront accordés. Depuis 2 ans, la DREAL subit – 10% sur les budgets sans compter les surgels. C'est pourquoi, M. ARNOULD explique que la DREAL ne sait pas pour l'instant ce que l'Etat pourra donner pour les sites de l'Estuaire de la Rance et de Saint-Malo.

- M. COUAPEL intervient pour expliquer qu'il a bien entendu les réductions budgétaires, mais que les communes sont soumises aux mêmes réductions. Ce qu'il trouve dommage c'est qu'on ait mis autant de temps et de personnes pour rédiger le DOCOB et que finalement on dispose de 90 000 euros pour les MAE, mais de seulement un mi-temps et une année blanche pour les contrats. M. ARNOULD répond qu'il n'a jamais dit « année blanche », mais qu'il n'est pas possible de prévoir des actions qui appellent des crédits FEADER sans autorisation avant le 31 décembre 2013. Il préfère donc parler de quelques mois d'interruption en attendant la confirmation des crédits. M. ARNOULD poursuit en réexpliquant la diminution des subventions entre la phase d'élaboration à la phase d'animation : on passe de l'Etat au territoire et l'Etat n'a pas vocation à poursuivre sur le territoire.

- M. VASPART intervient pour expliquer que le COPIL entend bien les réductions budgétaires, mais que concernant les collectivités locales, il est annoncé des diminutions drastiques (des dotations de l'Etat – 3 M€ pour 2014 et 2015). Donc, les collectivités locales seront aussi contraintes, dans cette logique, de faire des économies. Mais il ajoute qu'il souhaite que les actions Natura 2000 puissent être poursuivies, surtout que certaines ne coûtent rien ou peu.

- M. ARNOULD ajoute que la DREAL est parfaitement d'accord pour la mutualisation des deux sites.

- M. GUEGUEN, de la Sous-préfecture de Saint-Malo demande s'il est possible d'avoir un calendrier par rapport aux échéances du FEADER. Il souhaite également savoir quand le COPIL sera fixé sur le budget de l'Etat pour les sites et le/la futur(e) chargé(e) de mission. M. Arnould répond qu'il y aura des discussions cet été au niveau des deux ministères (de l'Ecologie et de l'Agriculture) concernant l'utilisation des fonds européens pour la biodiversité. Il ajoute qu'au niveau des régions, les discussions ont commencé pour savoir si la région elle-même veut prendre en compte cette

biodiversité. Il estime que début automne (début septembre) nous connaîtrons les moyens disponibles, les budgets propres à Natura 2000 pour l'année 2014 théorique. Il sera possible de déterminer des quotas pour l'année prochaine.

- M. BEHR demande quand aura lieu le recrutement du nouveau chargé de mission. M. Gueguen et M. Arnould répondent qu'il faut attendre de voir si la mutualisation est possible, notamment si Saint-Malo Agglomération, absente durant cette réunion, est d'accord.

- M. PRODHOMME de Bretagne Vivante demande ce que deviennent les économies faites par rapport au fait qu'il n'y ait pas de chargés de mission en poste. La DREAL explique qu'il y a, dans ce cas, une diminution au niveau des paiements et qu'il est trop tard pour un réajustement au niveau des demandes de subventions. M. PRODHOMME demande si ça ne peut pas être transféré sur des actions. M. Arnould explique qu'il aurait fallu que ce soit budgété avant, c'est à dire au cours de la demande de subventions.

M. le Sous-Préfet de St Malo propose d'organiser une réunion fin septembre / début octobre afin d'arrêter ou non le processus de mutualisation des 2 sites Natura 2000 et ainsi, procéder au(x) recrutement(s).

Mise à jour des groupes de travail (Julie Deplanque-Lasserre)

Le déroulement de la réunion ayant pris du retard, la chargée de mission expose rapidement le souhait des Présidents de COPIL de réunir les groupes de travail (GT) en deux groupes : un GT « Estuaire de la Rance » et un GT « ZPS ». Un seul des anciens groupes de travail serait conservé : le GT « Chiroptères ».

M. Vaspert passe alors la parole à Mme Guillou de Rance Environnement sur les questions relatives aux modifications du marnage de la Rance ces derniers mois et aux impacts que cela peut avoir sur l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire.

- *Interventions de Rance Environnement et d'EDF sur les modifications de marnages de la Rance*

Les inquiétudes de Rance Environnement (Germaine Guillou)

(Présentation disponible sur l'espace réservé au COPIL sur le site web EDLR)

Mme GUILLOU commence par expliquer que durant de nombreuses années le fonctionnement de l'usine marémotrice est resté stable. Elle montre l'exemple de marégraphes normaux de la Rance en marées de Vives Eaux et Mortes Eaux comparés à ceux de la Baie de Saint-Malo. Elle insiste sur le décalage entre les deux lié au fonctionnement de l'usine, mais que la Rance et ses usagers s'y sont adaptés avec le temps. Cependant, elle ajoute que depuis octobre 2012, de nombreux changements sont constatés, à la fois sur les niveaux bas (elles donnent des exemples montrant que des niveaux inférieurs à 6,80 m sont de moins en moins atteints) et à la fois sur le marnage, qui est de plus en plus réduit et ne suit plus les régimes de Mortes Eaux et Vives Eaux (illustration avec des graphes). Elle ajoute que les changements se constatent également sur la dissymétrie entre la montée et la descente des eaux. Mme GUILLOU donne notamment l'exemple du 28 avril 2013 : la montée n'a duré que 2h alors que la descente a duré 7h. Elle explique qu'il est certain que ces changements ont des impacts sur la végétation et l'écosystème de la zone intertidale, et sur l'envasement. Elle expose alors les questions que pose Rance Environnement : à EDF : Quelles sont les raisons de ces modifications ? Combien de temps vont-elles durer ? et au COPIL : Les exigences Natura 2000 s'imposent-elles à EDF, malgré l'absence d'éléments de protection de l'environnement dans la convention de concession du bassin maritime ? Mme GUILLOU s'interroge également sur l'absence de communication envers les usagers de la Rance.

- M. VASPART complète en posant la question de la procédure d'évaluations d'incidence.

La parole est donnée à M. BOUHERET directeur d'EDF-GEH Ouest pour répondre à ces questions.

Réponses d'EDF (Jean-Paul BOUHERET)

(Présentation bientôt disponible sur l'espace réservé au COPIL sur le site web EDLR)

M. BOUHERET commence par resituer les projets d'usine dans le temps et dans l'espace. Il explique comment fonctionne l'usine et le régime de marée nécessaire pour qu'elle produise 10% de l'électricité de Bretagne.

Il poursuit en expliquant les principaux travaux en cours de réalisation au niveau de l'usine dont les objectifs sont de fiabiliser et de moderniser l'aménagement, afin d'en garantir sa sécurité et sa rentabilité à long terme. M. BOUHERET insiste notamment sur les travaux de rénovation de 15 groupes bulbe, ainsi que des 6 vannes principales. Il explique qu'ils ont réalisé des tests en 2012, avant de débiter les travaux qui se poursuivront jusqu'en 2022, mais que le plus gros des travaux est passé. Afin de comprendre les modifications au niveau des hauteurs d'eau, M. BOUHERET poursuit en expliquant que les travaux ont impliqué l'arrêt de plusieurs bulbes et vannes, ce qui a limité les débits d'eau, sans compter les potentielles pannes.

Il reprend l'exemple donné par Mme Guillou du 28 avril 2013, et explique qu'avec les travaux réalisés ce jour d'avril, 46% de la capacité totale de débit était indisponible. M. BOUHERET utilise notamment l'image du robinet pour montrer pourquoi le débit ne peut être que réduit : on veut augmenter ce débit, il faut alors limiter la production d'électricité. De plus, il ajoute l'impact de la marée en expliquant que plus la marée est grande, et plus l'impact sur les niveaux est fort.

M. BOUHERET conclut en reprenant les questions de Mme Guillou. Les travaux sont obligatoires pour une usine de presque 50 ans et ils impliquent forcément des changements de débits et donc de hauteurs d'eau. Il ajoute que si l'on veut limiter ces modifications, il faudra alors limiter la production d'énergie renouvelable. Il poursuit en disant que les travaux dureront encore 9 ans, mais que 2013 a été la période la plus impactante.

Il avoue effectivement que si EDF a communiqué par rapport aux modifications du réseau routier, la communication n'a pas été faite par rapport aux modifications du fonctionnement du barrage de la Rance. M. BOUHERET admet l'insuffisance d'information et de communication de la part d'EDF concernant la prise en compte des impacts sur l'environnement. Il explique qu'il a bien entendu les inquiétudes exposées et souhaite adapter leur activité en travaillant avec le COPIL à la recherche de solutions alternatives.

- M. COLAS intervient pour exprimer sa déception quant aux réponses d'EDF. Ils ont bien expliqué pourquoi ces modifications ont lieu, mais pas ce qu'EDF peut faire pour les limiter et encore moins pourquoi les impacts sur l'environnement n'ont pas été pris en compte. Il se demande si EDF peut faire ce qu'ils veulent sur la Rance.

- M. BOUHERET répond qu'en effet, la concession leur donne le droit de disposer du bassin.

- M. VASPART s'interroge sur le fait que si un organisateur de triathlon est obligé de réaliser une évaluation d'incidences pour une cinquantaine de nageurs qui vont traverser la Rance, il est normal qu'on se pose la question pour de telles modifications. Cependant, il semble que les travaux réalisés ne sont pas soumis à évaluations d'incidence car ils ne sont pas sur les listes locales et nationale.

Il ajoute qu'il existe, dans le code de l'environnement, une clause intitulée « la clause filet ». Le COPIL a la possibilité de saisir le Préfet afin que celui-ci demande à EDF une évaluation d'incidences dont l'impact semble évident lorsqu'il y a une modification substantielle des niveaux d'eau ou de la périodicité de ceux-ci.

M. VASPART ajoute qu'il a acté l'engagement d'EDF à établir un rapport exhaustif du fonctionnement du barrage en Octobre prochain lors d'un Conseil d'Administration de CCEUR. Nous verrons alors s'il y a lieu de convoquer un COPIL sur le sujet.

En outre, M. VASPART indique que CCEUR a bien entendu son rôle à jouer, mais que Natura 2000 est la structure chargée de la protection des habitats sur l'estuaire de la Rance et les Ilots Notre Dame des Chevrets et que concernant ces sujets, c'est avec la structure Natura 2000 qu'il y a lieu d'échanger.

- M. ARNOULD confirme l'existence de cette clause.

EDF reste ouvert à toute discussion.

Conclusion (Michel Vaspert et Luc Couapel)

M. VASPART conclut la réunion en proposant l'organisation d'une réunion DREAL/Natura 2000/CODI/Saint-Malo Agglomération mi-septembre afin de discuter de la mutualisation des deux postes de chargé de mission. Il remercie la chargée de mission pour la bonne organisation de cette réunion et pour son travail dynamique durant cette mission. Il remercie ensuite l'ensemble des membres du COPIL pour leur participation et le bon déroulement des discussions.

M. COUAPEL termine en invitant les membres du COPIL à profiter d'un apéritif offert par la mairie de Saint-Jouan-des-Guérets.